

COMMUNE DE CASTELNAU MONTRATIER – SAINTE ALAUZIE
(Lot)

Compte Rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit octobre, à vingt et une heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau Montratier – Sainte Alauzie
dûment convoqué le 12 octobre 2017, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie de Castelnau-Montratier sur convocation de Monsieur Patrick GARDES, Maire.

Présents : M.M. Patrick GARDES, Jacques ROLS, Maurice BONNEMORT, Isabelle ESPITALIER, Eliane LAVAL, Jean-Yves SER, Solange BILBAULT, Bernard RESSEGUIER, Jean-Marc PARAIRE, Christine CUQUEL, Claudine TARDIERE, Laurent GUYARD, Guy CHAMPIÉ, Claudine BOISSEL, Pascal RESSIGEAC, Joëlle SANSON, Agnès VINCENT, Gilbert BROCARD, Christian BOUSQUET, Laurent BOYÉ.

Absents : M.M. Brigitte COUTURE, Vincent PECHMAGRÉ, Aurélien BACH, Marion BONNEMORT.

Excusés : M.M. Gilbert PARAIRE, Fabrice ROCHE, Yves LAGARDE, Danièle COUDERC.

Ayant donné procuration : Monsieur Gilbert PARAIRE a donné procuration à Monsieur Jacques ROLS, Monsieur Yves LAGARDE a donné procuration à Monsieur Maurice BONNEMORT, Monsieur Fabrice ROCHE a donné procuration à Monsieur Bernard RESSEGUIER.

Soit :

Pour les délibérations 1-1 : 22 votants

**Pour la délibération 1-2 : Monsieur Gilbert BROCARD arrive au Conseil Municipal :
23 votants**

Secrétaire de séance : Madame Christine CUQUEL.

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Christine CUQUEL.

1- Délibérations :

1-1 – Droit de Prémption Urbain (DPU) – AB 653 et 654 :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 février 2009, la commune a décidé la mise en place du Droit de Prémption Urbain sur certaines zones du PLU, approuvé ;

La municipalité est saisie de plusieurs demandes d'acquisition de biens situés dans le périmètre du Droit de Prémption.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

- section AB n° 653 et 654, situées 26, chemin de Clary, d'une contenance de 09a 93ca et 3ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de ne pas exercer le droit de Prémption Urbain sur les parcelles ci-dessus mentionnées.

VOTANTS : Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Arrivée de M. Gilbert BROCARD à 21 H 15.

1-2 – Accessibilité de la mairie – Approbation des Marchés :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 février 2017, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer l'appel d'offres relatif à la mise en accessibilité des locaux de la mairie.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 septembre 2017 pour examiner les offres et propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

LOT N° 1	GROS-OEUVRE	ROQUE BATIMENT	73 694,07 €
LOT N° 2	SERRURERIE	BSA	54 172,70 €
LOT N° 3	MENUISERIE BOIS	DELNAUD	36 664,16 €
LOT N° 4	PLATRERIE	OLIVEIRA	6 635,30 €
LOT N° 5	CARRELAGE	LACAZE	9 311,00 €
LOT N° 6	SOL SOUPLE	LACAZE	4 976,00 €
LOT N° 7	PEINTURE	PROBAT	7 355,51 €
LOT N° 8	ELECTRICITE	MARTY-BAUDIN	20 427,35 €
LOT N° 9	PLOMBERIE CHAUFFAGE	VALMARY	24 950,49 €
LOT N° 10	ASCENSEUR	CID	24 130,00 €
MONTANT TOTAL HT			262 315,58 €
TVA 20,00%			52 463,31 €
TOTAL TTC			314 779,89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les marchés ci-dessus mentionnés.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

VOTANTS : Pour : 22
Contre : 1
Abstention : 0

1-3 – Décision modificative n° 5 – Budget principal :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la décision modificative n° 05 présentée ci-dessous :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21312	716	20000		ACHAT MOBILIER ECOLE MATERNELLE	815,00
Total						815,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
020	020	OPFI	20000		Dépenses imprévues	-815,00
Total						-815,00

VOTANTS : Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

1-4 – Décision modificative n°1 – Budget logement :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la décision modificative n° 01 présentée ci-dessous :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	165	OPFI			Dépôts et cautionnements reçus	500,00
Total						500,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
020	020	OPFI			Dépenses imprévues	-500,00
Total						-500,00

VOTANTS : Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

1-5 – Référent communal « Ambroisie » :

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Régionale de la Santé d'Occitanie a transmis un courrier concernant l'Ambroisie, plante envahissante allergisante, et la désignation d'un référent communal.

Après discussion sur le sujet, le Conseil Municipal :
- **désigne** Monsieur ROLS, 1^{er} Adjoint, en qualité de référent communal.

VOTANTS : Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

2- Informations :

2-1- Enquête publique SCOT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'enquête publique relative au projet du SCoT du Sud du Lot qui se déroulera du mardi 24 octobre au mercredi 6 décembre 2017.

L'arrêté prescrivant l'enquête publique a été affiché sur le panneau d'affichage municipal.

Il est consultable sur le site de la mairie : www.castelnau-montratier.fr ainsi que sur le site du Syndicat Mixte : www.scot-cahors-sudlot.fr

2-2- Compte Rendu du Conseil Communal de la Commune Déléguée de Sainte-Alauzie :

Vu le statut de l'ancienne commune de Sainte-Alauzie devenue aujourd'hui commune déléguée de la commune nouvelle de Castelnau Montratier – Sainte Alauzie, Bernard RESSEGUIER, Maire délégué a souhaité réunir le conseil communal le 3 octobre 2017, pour débattre de différents points liés à la gestion de proximité.

Etaient présents : Guy CHAMPIE, Eliane LAVAL, Bernard RESSEGUIER, Fabrice ROCHE, Jean-Yves SER, Claudine TARDIERE.

Claudine TARDIERE, secrétaire de séance, donne lecture du compte rendu.

1) Débat sur l'éclairage public du village :

Compte tenu des travaux effectués pour la remise en état de l'éclairage public du village et suite aux observations reçues en mairie, un débat s'est instauré sur les horaires de mise en lumière.

Le réseau est divisé en 2 secteurs :

Pour le secteur Nord, l'éclairage fonctionne en continu sur toute la période nocturne.

Pour le secteur Sud qui comprend la place du village et les abords de la mairie, l'éclairage est interrompu à 23H. Sur ce point, une modification aura lieu.

Vu les suggestions faites, de début juin à fin septembre, la coupure interviendra à 2H du matin. Néanmoins dans le cadre d'économies d'énergie, une étude sera faite sur le mode de fonctionnement du projecteur de l'église.

2) Entretien du cimetière :

Compte tenu des nouvelles dispositions interdisant l'utilisation de désherbants chimiques au 1^{er} janvier 2018, les élus s'interrogent sur la maîtrise des pousses végétales. Il en résulte qu'une étude approfondie avec les élus et les services techniques de la commune nouvelle devra être engagée.

3) Point sur la régularisation de chemins ruraux (Lafage-Pech de Lagarde) :

Une délibération ayant été prise au début de l'année, des tractations ont été engagées avec les riverains. A ce jour, aucun accord n'ayant pu aboutir sur la partie dite : section de Lafage, il est proposé d'ajourner les modifications sur ce secteur et de poursuivre la régularisation des chemins ruraux sur le secteur Pech de Lagarde avec les différents propriétaires.

4) Tarifs de location du Foyer Rural :

Les tarifs étant inchangés depuis 2002 et vu la nouvelle configuration territoriale de notre commune, les élus locaux pensent qu'il serait bon de réactualiser la tarification.

Il est proposé les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Résidents de la commune nouvelle : 40 €
- Contribuables non résidents : 80 €
- Personnes extérieures : 120 €

A ces tarifs il sera demandé une somme supplémentaire de 50 € pour le chauffage de la salle.

- Pour les associations, la mise à disposition est gratuite, chauffage compris.

5) Repas communal de début d'année :

Depuis l'an 2000 a été instauré un moment de convivialité et de partage autour d'un repas à l'occasion des vœux du nouvel an. Vu l'intérêt porté par l'ensemble de la population à cette journée de rencontre, les élus communaux souhaitent qu'au sein de la commune déléguée, cette tradition se perpétue. La participation de 10 € par participant sera maintenue ainsi que la date du dernier dimanche de janvier.

6) Questions diverses :

Une conversation s'est engagée sur l'enquête publique concernant le SCoT. Chaque personne intéressée peut consulter le document sur le site www.scot-cahors-sudlot.fr

Le Maire délégué donne l'information qu'il sera appliqué par la communauté de communes du Quercy Blanc les taxes de zone d'activité suivantes :

CFE : Contribution Foncière d'Entreprise

CVAE : Contribution sur la Valeur Ajoutée d'Entreprise

TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

Ce transfert de fiscalité se fera au détriment de la fiscalité de la commune nouvelle.

La séance est levée à 23H avec le pot de fin de réunion offert par le Maire délégué pour perpétuer la tradition.

2-3- Travaux d'agrandissement du cimetière de Sainte-Alauzie :

Les travaux programmés par le conseil municipal de Sainte-Alauzie en 2016 sont engagés depuis le 1^{er} octobre.

L'entreprise RINGOOT de Saint Paul-Flaunac a été retenue par la commission d'appel d'offres et en assure la mise en œuvre.

Le mur de soutènement « très conséquent » situé en limite d'une parcelle, propriété de Mademoiselle Christiane SOULÉ, devrait être terminé durant la première quinzaine de novembre.

Le planning des travaux programmés, sous surveillance du Cabinet D'Architecte ALGA à Caussade devrait être respecté et permettre le règlement complet de ce programme pour la fin de l'exercice comptable de 2017.

2-4- Présentation du projet d'agrandissement du cimetière de Castelnau-Montratier :

Dans le cadre du projet d'extension du cimetière du bourg de Castelnau-Montratier et afin de répondre à un réel besoin, Monsieur Jacques ROLS, 1^{er} Adjoint, présente le dossier établi par la société ELABOR avec trois possibilités d'agrandissement. Après discussion et choix de l'implantation, un devis sera demandé afin de solliciter les aides auprès de la Région au titre de la DETR 2018.

2-5- Bulletin Municipal :

Agnès VINCENT, conseillère municipale déléguée, informe le conseil que le bulletin est en cours d'élaboration et sera distribué en fin d'année ou en janvier 2018.

2-6- Panneau d'information lumineux :

Une discussion est engagée sur l'opportunité de mettre en place un panneau d'information lumineux dans le village. Les avis étant partagés et notamment sur son implantation, Monsieur le Maire propose de délibérer lors du prochain conseil municipal.

2-7- Taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par la Direction Départementale des Territoires expliquant que pour l'année 2017, la taxe d'aménagement est appliquée suivant les délibérations des communes fusionnées, à savoir :

Commune de Castelnau-Montratier : 2 %

Commune de Sainte-Alauzie : 0 %

En vue d'une application à compter du 1^{er} janvier 2018, il est impératif que le conseil municipal institue la taxe d'aménagement sur l'ensemble de son territoire (ou y renonce, ce pour une durée minimale de 3 ans), définisse un taux communal, éventuellement des taux sectorisés. La délibération doit être prise avant le 30 novembre. Monsieur le Maire propose de délibérer lors du prochain conseil municipal.

2-8- Point sur la rencontre du 9 et 10 octobre avec les jeunes urbanistes de « Ville Ouverte » :

Ces 4 jeunes urbanistes ont étudié et évalué notre village avec un grand « étonnement » tellement Castelnau Montratier – Sainte Alauzie possède un potentiel tant par sa géographie que par son patrimoine d'exception.

4 points ont été mis en avant :

*** Vous avez les cartes en mains :**

- géographie et patrimoine d'exception,
- une trame urbaine complète (rues et place bien desservies),
- un espace de dilatation permettant un bon stationnement (foirail, place...),
- une maîtrise foncière permettant d'agir,
- une demande qui ne trouve pas nécessairement de débouchés (logements, commerces...).

*** Il faut rester compact :**

- avec une cohésion politique (politique convaincue et garder la forme du bourg),
- faire vivre l'animation (services à la personne, commerces...),
- faire le point sur les logements vacants (boutiques fermées avec un certain cachet architectural en façade),
- il y a une belle envie de création de la part des commerçants existants et à venir.

« Tout est dans le bourg...ou presque » mais on note une déprime commerciale, ce qui pourrait dériver vers de réels risques d'étiollement de la vitalité du bourg (Spar, offre de santé, logements, commerces...)

Le but est de dessiner un périmètre d'intervention restreint pour respecter la proximité entre les besoins et les fonctions, de créer des synergies entre les acteurs d'une branche et entre le public, de créer de l'animation, de répondre au vieillissement et d'offrir une alternative aux familles.

*** Utiliser l'espace public comme trame de la revitalisation :**

Il a été constaté que l'espace public primordial est le foirail, mais il peut être aménagé différemment en gardant 1/3 de l'espace pour une autre activité liée aux écoles, le restant pour le stationnement.

Il manquerait un « appel » pour venir au centre bourg, les rues manquent d'accompagnement, les trottoirs...

On note donc - un manque d'articulation entre les espaces publics (place, placettes, carrelots),
- une absence de confort pour le piéton (trottoirs, revêtement...),
- une absence de signalétique,
- l'offre de stationnement est un atout qu'il ne faut pas affaiblir, mais rationaliser.

L'idée serait de jalonner un parcours du Spar à l'église confortable et qualitatif.

*** Construire des logements :**

La qualité du bourg du point de vue architectural doit être maintenue (bâtiments de France).

Nous sommes à 12 % de « vacance » de logements ce qui n'est pas problématique pour l'instant.

On note une réelle demande d'habiter au centre bourg.

L'îlot Ste Marie n'a pas de réelle valeur architecturale mais possède un vrai potentiel.

Pour garder notre population il serait souhaitable de :

- remettre des logements sur le marché (60 à 90 logements à construire d'ici 2030),
- répondre aux besoins des différents profils (jeunes ménages, familles monoparentales, personnes âgées...),
- donner un usage au patrimoine,
- exploiter le potentiel centre bourg (foncier urbanisable et vacance de logements à résorber),
- mobiliser les terrains contigus à la zone urbanisée,
- limiter l'extension urbaine.

Lors de la réunion « publique », les 4 points ci-dessus ont été présentés et 3 priorités ont été mises en avant :

- **le foirail** : avec la maison médicale, (en conservant la pharmacie rue Clémenceau), optimisation du stationnement, renforcer la vie autour des écoles (aire de jeux),

- **le centre bourg** : – îlot Ste Marie – Ephad, construire des logements, créer une salle de danse, renforcer le pôle culturel existant et créer de meilleures conditions d'accueil pour la médiathèque et l'école de musique, créer des espaces d'exposition,

- **Gambetta-Eglise** : valoriser les arcades (sol et lumière), les traversées (dégager la vue, aménager le socle de la statue), rationaliser le stationnement.

2-9- Visite Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président AMF46 :

Monsieur le Maire informe de la venue de Jean-Marc VAYSSOUZE le 7 novembre 2017, en sa qualité de Président de l'AMF46. Cette visite s'inscrit dans le cadre de ses rencontres avec les maires et élus de toutes les communes du Lot.

2-10- Parcours artistique été 2018 :

Monsieur le Maire présente très succinctement le parcours artistique proposé par Madame RACINE et Madame LAGARDE pour l'été 2018.

Le Conseil donne un avis de principe favorable mais souhaite une rencontre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.